



Mont-Joli, le 12 octobre 2001

Votre réf./Your ref.

Madame Louise Boucher, présidente
Madame Sylvie Girard, commissaire
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Notre réf./Our ref.

Objet: *Demande de rectification – Audiences publiques du BAPE*
Programme décennal de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup par
la Société des traversiers du Québec

Madame Boucher et Madame Girard,

La présente fait suite à la tenue récente des audiences publiques du BAPE dans le dossier du *Programme décennal de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec*. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a participé aux audiences publiques qui ont eu lieu à Rivière-du-Loup le sur ce programme et nous aimerions attirer votre attention sur la présentation du mémoire faite le 3 octobre dernier par le représentant de la Société Duvetnor, car certaines informations erronées concernant un programme du MPO y ont été données. Nous souhaitons aussi apporter quelques éléments additionnels d'information qui pourraient vous être utiles.

Rappelons tout d'abord que le programme des zones de protection marines mentionné par le représentant de la Société Duvetnor est sous la responsabilité du MPO. Ce programme découle de la Loi sur les Océans, entrée en vigueur en janvier 1997. Une zone de protection marine (ZPM) est définie selon l'article 35.(1) de la loi comme *un espace maritime qui fait partie des eaux intérieures, de la mer territoriale ou de la zone économique exclusive du Canada et qui a été désigné en vue d'une protection particulière pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes : a) la conservation et la protection des ressources halieutiques, commerciales ou autres, y compris les mammifères marins, et de leur habitat; b) la conservation et la protection des espèces en voie de disparition et des espèces menacées, et de leur habitat; c) la conservation et la protection des habitats uniques; d) la conservation et la protection d'espaces marins riches en biodiversité ou en productivité biologi-*

Canada

Institut Maurice-Lamontagne/Maurice Lamontagne Institute
850 route de la Mer, C.P. 1000, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél. : (418) 775-0597 / Fax: (418) 775-0718/ PluzeJ@dfo-mpo.gc.ca

que; e) la conservation et la protection d'autres ressources ou habitats marins, pour la réalisation du mandat du ministre.

Une ZPM est avant tout un outil de gestion flexible qui permet de mieux encadrer certaines activités humaines dont certains aspects peuvent représenter une menace pour une ou plusieurs espèces ou habitats. Ceci n'implique pas, dans le cas de l'estuaire du Saint-Laurent, une protection intégrale, ou absolue, comme il est avancé dans le verbatim (lignes 1280, 1455, 1465). De plus, il est à noter qu'une ZPM peut être établie sur une base permanente, temporaire, saisonnière ou en cas d'urgence, selon les besoins.

Comme l'un des mandats du MPO est d'assurer la protection et la conservation du milieu marin et de ses ressources, le Ministère évalue présentement la possibilité d'implanter une zone de protection marine dans le secteur de l'estuaire du Saint-Laurent en vue d'y protéger les mammifères marins, notamment les cétacés, qui y résident ou y transitent. Les limites géographiques d'une telle zone ne sont pas encore arrêtées, contrairement à ce qui est mentionné à la ligne 1280 du verbatim.

Avant que le MPO ne puisse aller de l'avant avec un tel projet de ZPM, plusieurs étapes restent à franchir. Toutes les différentes instances concernées et les intervenants du milieu devront être consultés, et même invités à participer au projet lorsque pertinent, et le projet devra également être soumis à une consultation publique.

Au Québec, un seul autre projet de ZPM est actuellement en développement et cela, en collaboration étroite avec les intervenants du milieu : il s'agit du projet de ZPM dans le secteur de la péninsule de Manicouagan (verbatim ligne 1500).

En espérant que ces précisions vous seront utiles, nous demeurons à votre disposition pour de plus amples informations. À cet effet, votre personnel pourra contacter madame Luci Bossé (418-775-0669; BosséL@dfo-mpo.gc.ca), responsable du programme de ZPM.

Veuillez agréer, Madame Boucher et Madame Girard, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean Piuze
Directeur régional, Océans et Environnement

c.c. Luci Bossé
Daniel Hardy
Marcel Thérien